

PORT AUTONOME DE SAINT-VÉRELLE

Direction des Opérations
Quai Napoléon – BP 217 – 76480 Saint-Vérelle
Tél. : +33 (0)2 35 47 82 00 – contact@port-saint-verelle.fr

Réf. : DO-2026-T2-017
Saint-Vérelle, le 16 avril 2026

À l'attention des partenaires commerciaux,
prestataires logistiques et transporteurs agréés

Objet : Note trimestrielle – Ajustements logistiques T2 2026

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la communication trimestrielle adressée à nos partenaires et prestataires, la Direction des Opérations du Port Autonome de Saint-Vérelle souhaite porter à votre connaissance les ajustements logistiques applicables au deuxième trimestre 2026.

La présente note reprend les principales évolutions concernant l'organisation des accès, la gestion des créneaux d'accostage, ainsi que les volumes prévisionnels de trafic pour la période d'avril à juin 2026. Elle annule et remplace les dispositions communiquées dans la note DO-2026-T1-011 du 14 janvier 2026.

1. Contexte opérationnel

L'activité du premier trimestre 2026 a confirmé la montée en charge progressive du terminal ouest, avec un trafic en hausse de 4,2 % par rapport au trimestre précédent. Les opérations de dragage engagées en février sur le bassin nord sont désormais achevées, et la profondeur nominale a été rétablie sur l'ensemble des postes d'accostage concernés.

Dans le même temps, les essais d'intégration du nouveau système de supervision logistique (SVL-2) se poursuivent selon le calendrier défini avec le prestataire retenu. Le basculement en production reste programmé pour la fin du troisième trimestre.

2. Ajustements des créneaux d'accostage

Afin d'améliorer la régularité des escales et de réduire les temps d'attente en rade, les créneaux d'accostage seront désormais attribués selon une fenêtre glissante de trois heures. Les demandes doivent parvenir à la capitainerie au plus tard 48 heures avant l'heure d'arrivée prévue.

- Les navires d'un tirant d'eau supérieur à 11 mètres devront impérativement utiliser les postes 4, 5 et 6.
- Les navires porte-conteneurs de catégorie Panamax bénéficieront d'une priorité de traitement entre 06 h 00 et 14 h 00.
- Les opérations de nuit demeurent suspendues sur le poste 2 jusqu'à la fin des travaux de renforcement du quai (livraison prévue en juillet 2026).

3. Capacité et volumes prévisionnels

Les volumes attendus pour le deuxième trimestre 2026 sont communiqués ci-dessous à titre indicatif. Ces prévisions sont susceptibles d'évolution en fonction des conditions météorologiques et des aléas commerciaux.

Catégorie	T2 2026 (prévisionnel)	Variation / T1 2026
Conteneurs (EVP)	184 500	+3,8 %
Vracs solides (t)	612 000	+1,2 %
Vracs liquides (t)	298 400	-0,6 %
Rouliers (unités)	41 200	+5,4 %

Le suivi mensuel détaillé par terminal sera mis à disposition sur l'espace partenaires à compter du 2 mai 2026.

4. Rappels de sécurité et conformité

Les prestataires intervenant en zone portuaire sont invités à vérifier la validité de leurs habilitations ISPS avant toute opération. Les contrôles aléatoires effectués au premier trimestre ont fait apparaître un taux de non-conformité de 3,1 %, principalement lié à des documents expirés ou incomplets.

Le port rappelle par ailleurs l'obligation de déclarer sous 24 heures tout incident, quasi-incident ou déversement, y compris en l'absence de conséquence matérielle. Les déclarations sont à transmettre à la cellule HSE via l'adresse dédiée : hse@port-saint-verelle.fr.

5. Calendrier et points de contact

Date	Événement
05 mai 2026	Réunion d'information prestataires (9 h 30, salle Colbert)
22 mai 2026	Exercice POLMAR-terre (simulation pollution)
17 juin 2026	Comité de coordination logistique T2

Pour toute question relative à la présente note, vos interlocuteurs habituels restent à votre disposition :

- Capitainerie : capitainerie@port-saint-verelle.fr – +33 (0)2 35 47 82 12
- Direction des Opérations : operations@port-saint-verelle.fr – +33 (0)2 35 47 82 05
- Cellule HSE : hse@port-saint-verelle.fr – +33 (0)2 35 47 82 30

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur des Opérations,

Antoine Reverdy

Port Autonome de Saint-Vérelle